

## Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

30 NOVEMBRE 2017

### Compte rendu

#### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

#### II<sup>e</sup> PARTIE, LIVRE V, TITRE I, CHAPITRES I ET II DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le trente novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date vingt-quatre novembre deux mille dix-sept qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

#### Étaient présents :

Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

#### Absent (s) ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien LANDEL donne pouvoir à Monsieur Christophe Girard

#### Absent excusé : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, à 19h00.

*La séance est ouverte à 19 heures.*

Paris, le 30 Novembre 2017

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Bonsoir à tous. Nous avons un peu de retard en raison de l'événement festif que nous venons de célébrer sur le parvis de la Mairie, avec beaucoup d'enfants. Certains nous ont suivis jusqu'ici. Je les salue, et en particulier le Conseil des Enfants, qui a été réuni par les admirables personnes qui s'en occupent extraordinairement bien. Je salue ces petits citoyens modèles. Bienvenue à vous.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES :**

**0420170032**

**Désignation du secrétaire de séance**

*Monsieur N'CHO est désigné secrétaire de séance.*

**0420170033**

**Approbation du procès-verbal du CA de la séance du 13 novembre 2017**

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous annoncer les nouvelles délégations des membres du Conseil d'arrondissement.

- Evelyne ZARKA, 1<sup>er</sup> Adjointe à la petite enfance, à l'éducation et au logement ;
- Boniface N'CHO, Adjoint au dialogue social, à la qualité du service public, à l'ESS, à l'artisanat, au commerce, à la jeunesse et sport, et au numérique ;
- Corine FAUGERON, Adjointe à l'égalité, à la démocratie locale, à l'environnement, aux transports, aux déplacements, à la voirie et à l'espace public ;
- Christophe Girard, Adjoint à la prévention, à la sécurité, à l'ordre public et à la réforme des arrondissements du centre ;
- Anne LEBRETON, Adjointe à la solidarité, à la protection de l'enfance, aux personnes âgées et à l'autonomie, à l'accueil des réfugiés et à l'hébergement d'urgence ;
- Karen TAÏEB, Conseillère de Paris et Conseillère d'arrondissement déléguée à la santé, au handicap, à la culture, à la participation citoyenne, à l'architecture et à l'urbanisme ;
- Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement déléguée au tourisme, et y sont incluses les locations saisonnières, sujet qu'elle a porté et qu'elle continuera à porter avec Evelyne ZARKA ;
- Julien LANDEL, Conseiller d'arrondissement délégué aux familles et aux libertés.

Pas de commentaires à faire sinon que nous avons, dans ce renouvellement des délégations fait en commun avec les membres de la majorité du Conseil, cherché à simplifier et à afficher de manière plus simple les délégations, tout en les rendant conformes et cohérentes avec les délégations des adjoints de la Maire de Paris, de façon à ce que le travail se passe au mieux avec leurs équipes. Nous ne nous sommes pas non plus interdits

de faire un peu d'innovation. Je voudrais signaler en particulier que nous avons - et sous l'initiative de Christophe Girard puisque c'est lui qui avait inventé cette délégation de dialogue social et de qualité du service public - décidé d'être le premier arrondissement à avoir un adjoint qui porte ces questions. Elles ont une résonance particulière dans l'arrondissement puisque, comme vous le savez, nous sommes maintenant à deux ou trois ans de la fusion annoncée des quatre arrondissements du centre. Dès lors, je souhaitais que nous mettions en avant cette question de la qualité du service public et du dialogue social, afin qu'elle soit au cœur de cette fusion.

*M. ROGER rejoint la séance.*

Evelyne ZARKA regroupe aujourd'hui sous ses délégations - la petite enfance et l'éducation, qu'elle porte depuis un certain temps, avec le logement - les missions sans doute les plus importantes et chronophages. Elle sera là toute la semaine pour accueillir les familles et les habitants sur leurs besoins élémentaires et fondamentaux.

Je ne vais pas commenter le reste des délégations. Elles seront affichées dès demain matin dans la Mairie et sur son site internet.

Avant de passer aux premières délibérations, j'annonce que nous avons décidé de déplacer au prochain conseil une communication relative aux investissements d'intérêt local 2018, afin d'en faire un moment de pédagogie. Avec l'appui des services de la Mairie, nous vous préparons une présentation sur ce sujet.

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :**

##### **2017DASCO137 (Direction des Affaires Scolaires)**

**Caisse des Écoles (4<sup>e</sup>) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

##### **Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire est une nouveauté. Les Caisses des Écoles sont dorénavant en contact direct avec la Ville de Paris. Un dialogue de gestion au plus près des besoins de chacune des Caisses va désormais s'installer pour chaque étude de budget. C'est une nouvelle forme de gouvernance. L'accompagnement de la Ville de Paris a été souhaité par la Maire de Paris à la suite d'une proposition de l'Établissement Public de la Caisse des Écoles, qui était un premier projet.

Nous avons donc une instance nouvelle de gouvernance au plus près des besoins de chacune des Caisses, d'accompagnement juridique, d'accompagnement de la déprécarisation des personnels et d'accompagnement total de la Ville de Paris. La Caisse des Écoles du 4<sup>e</sup> en particulier a tout à y gagner. Je vous invite donc à voter cette délibération cadre qui nous permettra de répondre aux objectifs demandés par la Maire de Paris, aux plus près des besoins des familles en termes de restauration scolaire.

##### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je voudrais profiter de cette délibération pour saluer le travail qui a été fait à la Caisse des Écoles du 4<sup>e</sup> arrondissement. Virginie DUCHESNE, sa directrice qui, il me semble, est présente, a mené un travail exceptionnel avec Evelyne ZARKA, Christophe Girard et un certain nombre d'entre nous qui avons siégé au conseil de cette Caisse. Nous avons pu y mettre en place un certain nombre de mesures qui ont permis de rendre ce budget à la fois

plus transparent et plus serré. Bravo à ce dialogue de gestion, qui est la nouvelle approche menée en concertation entre la Ville de Paris et la Caisse des Écoles pour former son budget de manière intelligente.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

J'avais un commentaire et une question. En commentaire, je me répète, je trouve que le service de restauration scolaire dans l'arrondissement est depuis des années de grande qualité. Si je peux avoir des oppositions en matière de vie scolaire - je pense notamment à l'aménagement des rythmes scolaires - je n'ai rien à redire sur la restauration.

En question, je me demandais si c'était dans le cadre de cette convention que nous avons un partenariat avec la Caisse des Écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**Évelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Ce sont des regroupements de commandes. Nous avons des commandes alimentaires qui sont faites sur des marchés regroupés avec le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons également un partenariat avec le 10<sup>e</sup> arrondissement sur - il me semble - les commandes de produits ménagers. Nous faisons des commandes en commun afin de faire des économies d'échelle.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

J'en comprends très bien l'orientation. Néanmoins, dans le cadre de la fusion programmée des arrondissements 1, 2, 3, 4, pourquoi ne pas travailler directement en totalité avec ces quatre arrondissements ? Cela permettrait de faciliter les choses, non seulement en rejoignant votre logique d'économie et y joignant également une logique de livraison et de concertation puisque nous sommes amenés à travailler à l'avenir encore plus avec ces trois arrondissements.

**Évelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Vous avez tout à fait raison. Je pense que ça doit être une réflexion. On doit se lancer sur cette piste de regroupement des arrondissements. C'est déjà le cas. Cette réflexion est en route. Je tiens compte de votre remarque et je l'entends, puisque nous l'avons déjà engagée. Merci pour votre remarque.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'espère que cela fera d'ailleurs l'objet prochainement d'annonces supplémentaires. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je vais soumettre cette délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DASCO157**

**Caisse des Écoles (4<sup>e</sup>) - Subvention 2018 (1.129.700€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Je vous parlais de ce dialogue de gestion qui a eu lieu à la Mairie de Paris pour chacune des Caisses des Écoles. La subvention de la Ville a été revue cette année au plus juste de la réalité des dépenses et des recettes de la Caisse des Écoles du 4<sup>e</sup> arrondissement. En effet jusqu'à 2016, la subvention demandée s'appuyait sur un budget projeté, sans réelle visibilité de cette projection, à l'aveugle. Depuis 2016, les logiciels de facturation et de commande alimentaire mis en place par Virginie DUCHESNE ont permis d'être au plus près de l'activité des entrées et sorties financières. La subvention est maintenant adaptée à l'activité réelle de la Caisse des Écoles et accompagne ses efforts de resserrement de budget. Je pense qu'elle correspond à la réelle nécessité et vous demande donc de voter

cette subvention.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

J'aurais voulu savoir si nous disposons de la même subvention en termes de pourcentage que les autres arrondissements de Paris.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

En termes de pourcentage de quoi, pardon ?

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Est-ce que notre coût par élève est le même dans tous les arrondissements de Paris ?

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Non, le coût n'est pas le même. C'est en fonction des Caisses. Il est notamment beaucoup plus élevé dans une liaison chaude. Il en prend aussi en compte le coût du personnel qui prépare les repas, poste très important, et le coût alimentaire qui doit être lui le même pour toutes les Caisses. Le coût total n'est pas comparable d'une Caisse à l'autre. Ce dialogue de gestion va justement permettre une meilleure harmonisation de pratiques de chacune des Caisses.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

La subvention dont nous disposons est donc supérieure par élève à celle dont disposent d'autres arrondissements de Paris ?

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Non, elle n'est pas supérieure. C'est une subvention qui accompagne le budget de la Caisse des Écoles tel qu'il est nécessaire pour la fabrication des repas.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Les enfants de nos écoles prennent des repas qui coûtent néanmoins plus chers les repas d'autres enfants dans d'autres arrondissements de Paris.

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Ce n'est pas si simple. Il y a des fonctionnements différents. Il faut tout évaluer. La liaison chaude coûte certainement plus cher que les liaisons froides.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Dans un souci de transparence par rapport aux habitants, je pense qu'il est important que ces derniers soient conscients de cette disparité entre arrondissements.

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Ce n'est pas une question de transparence. Nous exposons des chiffres complètement transparents au niveau du comité de gestion. Nous avons beaucoup moins de familles dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Il y a donc moins d'apports de recettes. Les coûts en sont plus importants car proportionnels aux recettes des familles.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Cela n'a pas de rapport direct avec le prix des repas...

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je propose que l'on garde cette discussion en dehors du conseil. On donnera des éléments là-dessus. Je tiens cependant à ajouter un élément. J'ai déjà salué le travail de Virginie DUCHESNE au conseil de gestion et je voudrais également réitérer quelque chose sur la mise en place d'un certain nombre d'outils, et notamment de l'achat de logiciels, que

nous avons validé. Ils ont permis de rendre beaucoup plus transparent, plus prévisible et plus maîtrisée la commande alimentaire, avec une vue sur les dépenses, mais également sur la facturation qui, devenue automatique, a permis de rendre plus visibles les recettes.

La conséquence de cela est que, quel que soit le coût de la liaison chaude, le budget de la Caisse des Écoles et la subvention, pas telle qu'elle a été accordée mais demandée par la directrice de la Caisse des Écoles, est en baisse cette année. Cette progression dans les instruments de gestion et de maîtrise a permis d'avoir un budget plus resserré cette année. Je m'en félicite et je l'en félicite au nom du Conseil.

Je vous propose de voter cette subvention.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017DDCT183 (Direction de la Démocratie, des citoyens et des territoires) Charte parisienne de la participation citoyenne**

#### **Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Comme vous le savez, depuis 2001 la municipalité parisienne s'est attachée à associer les citoyens aux décisions publiques qui les concernent. En 2009 la Charte parisienne de la participation a été adoptée et, depuis 2014, la collectivité parisienne s'est dotée de nouveaux outils pour encourager encore davantage la participation et l'expression citoyenne.

Comme le souligne Pauline VÉRON, Adjointe à la Maire de Paris, en introduction du Guide de la Participation Citoyenne que vous pourrez vous procurer très prochainement, la Maire de Paris a choisi de mettre la participation citoyenne au cœur de son action municipale pour construire la Ville au quotidien. Les Parisiens sont de plus en plus nombreux à s'engager dans la vie de leur quartier, de leur arrondissement ou pour Paris en général : 660.000 bénévoles associatifs, 160.000 participants et participantes au Budget Participatif, 120.000 détenteurs et détentrices de la Carte Citoyenne de Paris ou encore les 16.000 membres des conseils de quartier. A noter également que les plateformes numériques sont très utilisées et que leur rôle est de plus en plus important, telles que l'application *Dans ma rue*, *jemengage.paris* ou encore *idee.paris*.

L'adoption d'une nouvelle Charte parisienne de la participation citoyenne vise à intégrer la nouvelle cartographie de la participation citoyenne, les attentes actuelles des citoyens en matière de démocratie locale et à réaffirmer les engagements de la Ville de Paris en matière de participation. Cette Charte est le résultat d'un processus de co-construction initié en mars 2017 et ayant rassemblé plus de 600 personnes parmi lesquelles les élus, les associations, les acteurs de la participation, les membres des conseils de quartier et les Parisiens. Tout en respectant la bonne articulation démocratique entre le rôle des élus et celui des habitants, cette Charte parisienne de la participation entend ainsi renforcer la démocratie locale en généralisant les pratiques collaboratives et en reconnaissant l'expertise d'usage des habitants et des habitantes.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

#### **Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Je crois comme, je pense, l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement, que la participation des citoyens est devenu un enjeu majeur dans le débat public. Il y a de fortes attentes de la part de nos concitoyens et il y a eu de nombreux débats sur la manière dont on pouvait faire participer davantage de citoyens. Il y a eu un moment ce concept de

démocratie participative qui pouvait avoir le défaut, dans l'expression, de faire croire qu'en participant les citoyens peuvent décider. Ceci dit, je pense qu'il faut que l'on implique le citoyen dans la décision publique et que c'est à l' élu, à la fin, de trancher. C'est lui qui a la vision globale des enjeux et contraintes, notamment budgétaires. Toutefois, la participation du citoyen, quand elle est bien organisée, bien animée, permet de mieux éclairer la décision des élus.

Même si je vais voter pour cette délibération, je trouve que cette charte est trop large et pas assez concrète. Elle parle beaucoup du Budget Participatif dans lequel, aujourd'hui, il y a une attente des concitoyens qui ont participé de voir des projets être délivrés. Je pense notamment au projet, voté lors du premier Budget Participatif, de végétalisation du Pont Saint-Louis. Après deux ans, même s'il ne s'agit pas forcément d'un projet très important, le Pont n'est toujours pas végétalisé.

Je pense aussi que cette charte ne revient pas suffisamment sur les conseils de quartier et l'importance qu'ils peuvent avoir, à partir du moment où ils sont bien animés... et je pense d'ailleurs qu'il faut doter davantage les conseils de méthodes d'animation et d'intelligence collective qui permettrait au citoyen, souvent frustré dans ces conseils de quartier, de pouvoir davantage proposer. Je pense qu'il faudrait pour cela une communication bien meilleure entre le Conseil d'arrondissement et les conseils de quartier. On pourrait par exemple imaginer qu'un vœu puisse être déposé au nom des conseils de quartier même si, réglementairement, il faudrait ensuite qu'un élu le porte. Cela permettrait de débattre entre nous, comme dans les CICA, sur des propositions remontant des conseils de quartier.

Enfin, faire participer le citoyen est aussi assumer que l'on puisse avoir des désaccords avec lui, et entre eux-mêmes. Je pense que cela a la vertu de chercher des solutions plus pragmatiques qu'idéologiques et permettrait aux élus de faire un travail beaucoup plus proche des citoyens et de leur apporter des solutions plus concrètes au quotidien. Je voulais préciser mon avis sur la précision que nous devrions avoir vis-à-vis de la participation du citoyen, à savoir plus concrète et avec plus de résultats tangibles pour les citoyens.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci pour ces réflexions et ces propositions. Je ne suis pas en désaccord, nous pouvons faire mieux dans cette direction. Cela dit, je voudrais reprendre trois points.

Je précise tout d'abord que nous avons repris lors d'une dernière séance de conseil d'arrondissement un vœu qui avait été débattu et porté par un conseil de quartier du 4<sup>e</sup> arrondissement. Deuxième point, la revivification des conseils de quartier fait justement l'objet d'une réflexion plus approfondie que la Ville a lancée. Je serais ravi que l'on en discute dans ce cadre et que l'on prenne en compte les propositions des uns et des autres.

Enfin, je voudrais parler du Budget Participatif. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il est compliqué, deux ou trois ans après les avoir votés, de ne pas voir concrètement les résultats s'afficher. C'est lié à la nature des projets qui ont été choisis par les habitants et qui requièrent pour beaucoup des phases d'étude de faisabilité et de réalisations qui sont très longues. Il y a néanmoins l'effet d'amorçage d'un nouveau processus que l'on devrait commencer à voir. Nous serons très transparents pour le 4<sup>e</sup> sur les premiers effets du Budget Participatif et des premières mesures votées. Nous devrions ensuite passer sur un mode continu. Une réflexion est aussi engagée sur la nature des projets votés et sur comment introduire plus de diversité pour que, entre autres, ce phasage puisse être plus satisfaisant et livrer des résultats concrets plus rapidement.

J'en profite pour faire une annonce. Nous n'aurons plus de conseil d'arrondissement

jusqu'à février 2018 et n'aurons donc pas d'autre occasion de l'annoncer avant, même si une communication sera déployée sur tous les instruments de communication de la Mairie du 4<sup>e</sup>, que la période de dépôt des projets sur la plateforme du Budget Participatif démarrera dès le 8 janvier et s'étendra jusqu'au 4 février inclus. Les dates ont été avancées pour que, justement, la période de pré-étude des projets par les services soit plus longue et que l'on puisse avoir des résultats plus concrets plus rapidement.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Je partage à 100% ce qui a été dit Pacôme RUPIN. N'oublions pas qu'en démocratie ce sont ceux qui reçoivent l'onction du suffrage universel qui sont légitimes pour prendre des décisions. Par moment - je ne dis pas que c'est le cas aujourd'hui - dans l'histoire de votre majorité depuis 2001, il y a eu une philosophie un peu à l'inverse de celle-ci. J'entends par là qu'on allait dire que tout allait se décider de manière plus ou moins participative dans les conseils de quartier. Je reconnais que, au départ, votre majorité a fait une évolution dans Paris sur le sujet même s'il y avait déjà eu par le passé des consultations sur certains points. La base de la démocratie c'est la représentativité. Je crois qu'il faut qu'on soit très attachés à ce que l'écu ait une vision - il faut l'espérer et je le souhaite pour vous M. le Maire et à tous les élus autour de cette table - de l'intérêt général et non d'un intérêt particulier catégoriel ou d'un avantage. L'écu a la vision d'ensemble et la légitimité donnée par le suffrage universel.

Concernant la démocratie participative à Paris, pardonnez-moi Mme TAÏEB de ne pas partager totalement votre enthousiasme sur ce qu'il s'est passé ces dernières années. Franchement, le nombre d'exemples - et je pense que ce sera un vrai sujet du prochain rendez-vous avec les Parisiens en 2020 ou 2021 - où ça n'a pas fonctionné... Je pense à la problématique du Forum des Halles, au fait que dans notre arrondissement on supprime 80 % des places de stationnement avec l'avis complètement contraire du conseil de quartier concerné, au fait que dans les conseils de quartier les élus de l'opposition ne soient jamais invités alors qu'ils sont souvent présidés par des élus de la majorité, au fait que le Budget Participatif...

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Pas dans le 4<sup>e</sup>.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Excusez-moi, il y a plein de réunions que vous présidiez en tant qu'Adjoint au Maire, notamment sur les îles. Je n'ai pas les mêmes retours que vous et je vois que, visiblement, ça touche au but. Très franchement, comme conseiller d'arrondissement depuis dix ans, je n'ai jamais été invité à un conseil de quartier. Jamais.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Tout le monde est invité.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Est-ce que c'est la démocratie ? Comme je l'imagine avec l'éthique et l'exigence qui est la mienne, ce n'est pas comme ça que je vois les choses. J'étais d'accord avec vous tout à l'heure M. RUPIN mais là, visiblement, il y a un désaccord.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Vous avez dit quelque chose de faux.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Je n'ai pas ce sentiment. Je vous rejoins toutefois à nouveau M. RUPIN puisque vous avez été vous-même assez critique sur le Budget Participatif. Le Maire a d'ailleurs indiqué qu'en

termes d'opérationnalité, les choses pourraient aller un peu plus vite et un peu mieux. On va dire que pour l'instant, sur le Budget Participatif, le plaisir est dans l'attente mais que ça ne va pas tarder. Je n'en doute pas.

Enfin, pour conclure, je trouve que votre majorité sur le sujet n'est pas innovante en la matière. Certes, il y a un peu d'ouverture numérique sur le Budget Participatif mais je trouve qu'à l'heure de la révolution digitale, où dans plein de grandes villes il se passe des choses assez incroyables en matière de démocratie participative, j'ai l'impression qu'on est totalement à l'âge de pierre. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

L'âge de pierre, vous êtes un peu dur. On a quand même mis en place une plateforme pour le Budget Participatif, qui permet à chacun de déposer ses projets et de fédérer une communauté...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

J'ai bien dit qu'il y avait une petite révolution numérique sur le Budget Participatif.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

On n'est donc pas dans l'âge de pierre. D'autre part, je vous précise que les conseils de quartier sont présidés par des membres du conseil de quartiers élus par les conseils de quartier, avec un vice-président également élu. Les référents, qui sont des élus du Conseil d'arrondissement nommés par le Maire - et j'en renouvellerai d'ailleurs bientôt certains - ne sont que référents et ne participent d'ailleurs pas à l'ensemble de la session. Ils n'agissent qu'en référents, l'ordre du jour étant fixé et l'ordre du jour étant animé et présidé par un président élu par le conseil de quartier.

Par ailleurs, les conseils de quartier sont généralement publics et le mode de désignation qui a été refondé donne une part beaucoup plus grande aux volontaires qui souhaitent s'y rendre. Vous êtes donc le bienvenu. Je vous invite à vous rendre à un conseil de quartier, avec l'autorisation de son président ou de sa présidente. Je pense qu'ils vous feront un très bon accueil si vous voulez participer à une de leur séance.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Je voudrais rebondir sur deux choses. Pour que je puisse y aller, il faudrait que j'aie les dates, et je ne les ai jamais reçues de la part des services de la mairie. D'autre part, il y a un président de conseil de quartier, qui est dans la salle, et dont je reconnais l'engagement au service de la cité depuis un nombre d'années incalculable avec un sens de l'écoute et de la démocratie locale... mais, pardonnez-moi, quand vous parlez d' élu référent au conseil de quartier, sauf erreur de ma part - et il m'est quand même arrivé d'y aller - il se trouve que ce dernier est assis à la gauche ou à la droite du président et coprésidé donc avec lui, dans les faits, le conseil de quartier.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Ce n'est pas vraiment le cas.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Il y a alors un vrai besoin de clarification.

**Christophe Girard, Adjoint au Maire**

On peut en effet tout décrire selon ses sentiments et ses impressions. C'est la liberté. Simplement, les conseils de quartier sont présidés à la suite d'élections - et je salue la présence d'Alain GENEL, président d'un de ces conseils - et je sais que les conseils de quartier sont des instances ouvertes où élus sont évidemment tous les bienvenus. J'avais

simplement demandé à ce qu'il y ait un référent pour le Conseil Municipal, pour l'exécutif en responsabilité, de manière à ce qu'il n'y ait pas de déperdition des travaux menés par les conseils de quartier et que vous puissiez directement vous adresser à un élu de la majorité. Il s'agissait en l'occurrence de deux adjoints, Julien LANDEL et Pacôme RUPIN. C'était par souci de gain de temps et je ne pense pas que ni l'un ni l'autre se soient érigés en présidents de conseil de quartier, comme je n'imagine pas que Mme GUEZ, à l'époque où elle était présidente de conseil de quartier ait omis de vous inviter. Vous étiez sûrement invité.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**  
Mme GUEZ me tenait en effet au courant de ce qu'il se passait.

**Christophe Girard, Adjoint au Maire**

Par ailleurs, le Budget Participatif est une très grande innovation. Il s'agit de 5% du budget de la ville de Paris mis à disposition des citoyens. Ce n'est pas une petite initiative. Cela vient de villes de pays scandinaves et du Canada, qui ont vingt ans d'avance et qu'Anne HIDALGO a souhaité, comme elle l'avait annoncé aux Parisiens dans son programme.

J'ai également une convergence avec Pacôme RUPIN et je l'illustrerai avec un exemple concret. Les élèves du Lycée Charlemagne se sont mobilisés et ont pu convaincre un grand nombre de votants et votantes de consacrer 300.000 euros à la rénovation du terrain d'éducation physique Charlemagne, qui en avait besoin et qui est devenu une aire de jeux pour les enfants et un terrain de sport de qualité. C'est un résultat concret, pour ceux qui l'utilise, pour les habitants, pour l'arrondissement. Il y a néanmoins la difficulté dans l'entretien ou le suivi de ce que les citoyens ont fabriqué par leur choix. Comment articuler tout ça et que ça ne devienne pas, ici ou là, une sorte de décision clairsemée qui perdrait une cohérence générale ?

Je fais partie de ceux - et nous sommes nombreux au Conseil de Paris - qui souhaitent qu'il y ait une identification de thèmes plus précis pour que cela ne parte pas tout azimut. Il faut aussi faire confiance aux Parisiens. Il est vrai que nous avons parfois vu des projets singuliers émerger, telle que la rénovation d'une Porte parce qu'elle appartenait au patrimoine. Bien que légitime, ce dossier n'était peut-être pas assez large pour l'intérêt général. Je préférerais que l'on donne des grandes indications de ce qui serait demandé en orientant les sujets pour le Budget Participatif afin que l'on évite de se retrouver avec [trop de 300.000](#) projets. Il y a également des cas concrets dans tous les arrondissements. Au 104, les habitants et les cités avoisinantes, ont porté un projet de construction de gradins amovibles pour le théâtre. Les 100.000 euros qui ont été votés ont permis au 104 d'acquérir ces gradins pour des projets portés par les habitants aux alentours. C'est là un exemple de démocratie participative extrêmement concrète et extrêmement utile.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il est normal que ce sujet déclenche beaucoup de discussions et beaucoup d'avis.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je souhaiterais pour ma part m'inscrire à la frontière de la délibération et rappelé que la parole citoyenne s'exprime aussi par les associations, que nous n'avons pas évoquées jusqu'à présent, alors qu'elles regroupent quand même 600.000 bénévoles sur Paris. Je m'étonne d'ailleurs de la fermeture de la Maison des Associations du 4<sup>e</sup>.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Karen TAÏEB avait mentionné dans la lecture de la délibération ces 600.000 bénévoles associatifs...

**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

J'ajouterais que la Maison des Associations n'est pas fermée, mais déplacée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. A l'heure où l'on s'apprête à rassembler les quatre arrondissements, c'est faire de la désinformation que de laisser croire qu'elle a été fermée.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous appelez de vos vœux la mise en cohérence des quatre premiers arrondissements sur la Caisse des Écoles, il est logique qu'on le fasse aussi sur la Maison des Associations.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je tiens à signaler à tout le monde que les dates des conseils de quartier sont sur le site de la Mairie, ainsi que tous les comptes rendus de séance.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Je vois le petit « scud » de Mme LEBRETON, qui me fait sourire. Il ne serait pas non plus totalement délirant que les élus du Conseil d'arrondissement reçoivent un mail les informant du conseil de quartier.

Mme TAÏEB, M. PLONQUET évoque une vérité. La Maison des Associations dans le 4<sup>e</sup> a bien fermé. Que vous soyez dans une anticipation sur la fusion des quatre arrondissements, pourquoi pas, mais j'aurais quand même une question. Il y avait peut-être des raisons objectives à regrouper les maisons des associations des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mais j'avais compris que la fermeture de la Maison du 4<sup>e</sup> avait été décidée pour des raisons budgétaires et pour rationaliser les choses. Que deviennent alors les locaux de la Maison des Associations ?

J'ai entendu dire - et, étant modestement dans l'opposition, je n'ai peut-être pas toujours les bonnes informations - que ces locaux continueraient à être loués par la Ville, mais je ne sais pas à quelle fin. Si on a fermé la Maison des Associations pour des raisons budgétaires dans le 4<sup>e</sup> et que la Ville continue à payer les locaux, permettez-moi de soulever une petite incohérence.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je ne vois aucun inconvénient à ce que les élus soient informés des dates des conseils de quartier, en plus de la publication sur notre site. Je demanderai aux services d'envoyer un petit mail de rappel à tous les élus du Conseil d'arrondissement, cela me paraît en effet de bon conseil. Je propose que l'on vote.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Si vous permettez, je n'ai pas eu de réponse à ma question.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

On n'est pas obligés de répondre à toutes les questions en temps réel. Je vous ai répondu sur les conseils de quartier.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

M. WEIL, vous me faites penser à Georges Marchais qui répondait à Elkabbach « *Vous venez avec vos questions, je viens avec mes réponses* ».

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je ne sais pas si je suis comparé à Jean-Pierre Elkabbach ou à Georges Marchais. Cela m'importe de savoir lequel.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Elkabbach ! Même si vous avez pris Mme ZARKA comme 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je pense aussi. Je vous propose donc de voter cette délibération.

*La délibération est adoptée à la majorité. Deux élus s'abstiennent.*

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous allons passer à un deuxième temps du conseil puisque le reste des délibérations ont, toutes, trait au logement. Je donne donc la parole à Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge du logement, pour qu'elle fasse une petite introduction avant que les élus de la majorité puissent porter, tour à tour, des délibérations sur ce sujet.

**Evelyne ZARKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

Vous avez choisi M. le Maire, conjointement avec la Maire de Paris, de me confier la délégation logement, en cohérence avec Ian BROSSAT, Adjoint d'Anne HIDALGO à l'Hôtel de Ville, et je vous remercie pour cette mission. Cette cohérence s'inscrit dans la juste continuité des actions menées par Mme de CHAMBRUN, aux côtés de Christophe GIRARD. Le logement à Paris est une préoccupation majeure de nos concitoyens et l'exception parisienne et lilloise, portée par la loi Duflot sur l'encadrement des loyers, marquait cette protection des locataires contre l'abus des propriétaires spéculant sur le juste besoin des familles. Aujourd'hui cette protection des locataires est malmenée et on peut espérer que le gouvernement fera appel dans les délais prescrits pour qu'elle soit rétablie.

Les quatre délibérations présentées ce soir, les DLH 284, 304, 362 et 409, sont soumises au vote et revêtent une importance non négligeable. Deux d'entre elles sont la résultante d'une action engagée ces cinq dernières années par le Maire Christophe GIRARD et Marianne de CHAMBRUN son Adjointe chargée du logement jusqu'au 23 novembre 2017. Les deux autres entérinent des projets qui ont été suivis de très près par la Mairie du 4<sup>e</sup>. Elles portent notamment sur le phénomène de la location meublée saisonnière, qui touche principalement le 4<sup>e</sup> arrondissement, le plus concerné à Paris. J'ai assisté à ce titre mardi matin à la première séance de l'Observatoire de la Location Saisonnière mis en place par Ian BROSSAT, Adjoint chargé du logement, et Jean-François MARTINS, Adjoint chargé du tourisme à l'Hôtel de Ville. Cette réunion en présence des maires d'arrondissement a mis en valeur l'essor du phénomène et présenté les actions mises en place par la Ville pour le réguler.

Je me réjouis que Mme de CHAMBRUN, qui a travaillé avec les associations locales, et notamment *Aux Quatre Coins du 4* qui ont fait un très bon travail de synthèse du colloque organisé en Mairie du 4<sup>e</sup> sur le sujet, ait accepté la délégation tourisme, ce qui nous permettra de travailler ensemble en parfaite cohésion.

**2017DLH284 (Direction du Logement et de l'Habitat)****Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp****Boniface N'CHO, Adjoint au Maire**

Le bailleur social Élogie-Siemp fait la demande d'une garantie pour que des travaux puissent être effectués au 32 Quai des Célestins sur le local d'activité.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

La garantie étant un des outils que la Ville s'octroie pour soutenir le logement social. S'il n'y a pas de remarques, je propose que l'on vote cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je passe la parole à Christophe Girard pour la délibération DLH362.

**Christophe Girard, Adjoint au Maire**

Très aimable... Ce sont les avantages de l'âge. M. le Maire sait que derrière le Conseil municipal j'ai une audience syndicale et un préavis de grève à gérer.

**2017DLH362**

**Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations**

**Christophe Girard, Adjoint au Maire**

Cette délibération est une mesure décisive pour notre arrondissement. En effet, la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation qui nous est proposée ici vient répondre à une préoccupation que nous avons portée avec Marianne de CHAMBRUN, alors Adjointe au logement, auprès de Ian BROSSAT, Adjoint ~~à la Maire de Paris, chargé du délégué au~~ logement, et de Jean-Louis MISSIKA, Adjoint ~~à la Maire de Paris,~~ chargé de l'Urbanisme.

Pour rappel, depuis 2014, toute personne souhaitant utiliser sa résidence secondaire pour faire de la location saisonnière doit demander l'autorisation à la Ville de Paris et payer une compensation, à savoir l'achat de surface équivalente en logement social ou le double de la surface ~~si il souhaite acheter~~ dans le parc privé. Cette mesure a atteint son objectif pour les petites surfaces. Dans le 4<sup>e</sup>, cette règle dite du 1 pour 1 incite les pétitionnaires à compenser prioritairement en logement social très souvent à 100% dans l'arrondissement, comme le règlement l'y incite. Cependant, nous avons constaté - et l'Île-Saint-Louis est un exemple très inquiétant - un phénomène de déséquilibre progressif entre les quartiers de notre arrondissement. En effet, la quasi-totalité des demandes de transformation de logements en meublés touristiques est située dans le Marais ou l'Île-Saint-Louis, les compensations étant quant à elles effectuées dans le quartier de l'Arsenal, là où se concentrent toutes les créations de logements sociaux de l'arrondissement, en raison d'un bâti moins contraignant et, surtout, de la future transformation de Morland avec la création de 15.000m<sup>2</sup> de logements.

C'est pourquoi, dans un courrier datant de janvier 2017 et lors de différents rendez-vous, nous avons Mme de CHAMBRUN et moi-même, fait la proposition que la compensation en logement se fasse à l'échelle du quartier et non plus de l'arrondissement. Ce sera chose faite si vous votez cette délibération, qui propose la modification de l'article 3 du règlement municipal. Pour prendre l'exemple du Marais, cela signifie que pour transformer un logement en location touristique dans le quartier Saint Gervais, il faudra compenser par la création de même surface en logement social ou d'une surface double en logements privés dans ce même quartier Saint Gervais. Il s'agit là d'une avancée significative dans le combat que nous menons pour limiter l'impact de la location touristique dans notre bel arrondissement et dans la lignée de celles obtenues depuis 2014 pour permettre la conservation de logements à destination du plus grand nombre de Parisiens.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est effectivement un cas très concret de volontarisme qui donne ses fruits. Bravo pour cette délibération qui rendra encore plus efficace un dispositif qui avait déjà été voté en limitant les effets d'arbitrage géographiques.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

C'est un sujet sur lequel je m'implique beaucoup en ce moment. J'ai rencontré un grand nombre d'acteurs sur le sujet des locations touristiques, qui concerne notre arrondissement, tout Paris, le tourisme et la vitalité de nos quartiers. Ceci dit, après tout le travail que j'ai pu faire, je suis de plus en plus sceptique sur l'efficacité de ce genre de dispositions, qui vient renforcer la complexité pour un propriétaire de résidence secondaire de pouvoir louer son bien en location touristique, ne serait-ce que pour un jour par an.

D'une certaine manière, il y a une forme d'injustice entre celui qui a une résidence principale et qui a droit de louer jusqu'à 120 jours par an et celui qui a une résidence secondaire et qui habite dans celle-ci, partageant son temps entre Paris et une habitation en province ou à l'étranger, comme c'est le cas de beaucoup de Parisiens. Lui n'aurait pas le droit, ne serait-ce que pour un jour, de pouvoir louer son logement en location touristique. Il ne le fait pas et ne le met pas non plus dans le marché classique.

De plus, cela crée un problème pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas attendu Airbnb, qui sont des petites entreprises françaises et qui avaient comme activité de louer les résidences secondaires, depuis même une vingtaine d'années pour la plupart. Ils avaient déjà pris de pleine face la concurrence d'Airbnb mais, avec des dispositions pareilles, tout leur marché va s'effondrer. Ces entreprises qui vivaient du tourisme vont devoir mettre la clef sous la porte.

Je pense en plus que c'est une liberté et un droit fondamental. Certes, certains vont louer leur résidence secondaire toute l'année en location touristique. Ce n'est plus le cas, grâce aux réglementations qui ont été votées. Je suis pour qu'on améliore la réglementation, qu'elle soit plus efficace et plus juste. Nous avons bien vu aujourd'hui que ces dispositions qui ont été prises n'ont pas eu véritablement l'efficacité attendue. J'aurais d'ailleurs voulu savoir combien de propriétaires ont fait leur compensation. Est-ce un nombre important ou encore dérisoire ? Je crois qu'il n'y en a pas beaucoup, mais je peux me tromper.

Je pense donc qu'il faut harmoniser et simplifier la réglementation sur les locations touristiques et, surtout, rendre moins attractif le fait de louer son bien en location touristique par rapport au fait de louer son bien en location classique. Je pense que cela se fera en réduisant le nombre de nuitées par an. Il est aujourd'hui à 120, ce qui est encore beaucoup. Il est encore trop attractif de louer sa résidence principale. Certains louent leur résidence principale 120 jours sur Airbnb, alors qu'ils habitent à côté. Il y a beaucoup de contournement de la réglementation. Il faut s'interroger sur la manière dont les citoyens se l'approprient. Harmoniser résidences principales et résidences secondaires permettraient une meilleure régulation.

Je m'abstiendrai sur cette délibération. Je considère qu'il faut absolument mieux réguler les locations touristiques - je ne voterai donc pas contre - mais je m'abstiendrai parce que je pense qu'il faut une régulation plus efficace et plus juste.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

M. RUPIN, M. le Maire, je suis ravie de vous entendre dire qu'il faut mieux légiférer et mieux encadrer la location touristique. C'est ce à quoi nous vous avons appelé dès votre élection en juin dernier. Effectivement, nous avons aujourd'hui un énorme problème législatif autour de la location touristique saisonnière. A Paris c'est avec nos armes et nos moyens que depuis plusieurs années maintenant nous essayons de nous battre contre le déploiement de ces locations touristiques saisonnières qui grèvent notre parc de logements privés et empêchent nos habitants de vivre.

Ce matin même, vous aviez un article dans le Monde qui parlait de la flambée des prix de l'immobilier dans Paris. C'est aussi à cause des locations Airbnb, de la diminution du parc, de l'intérêt économique qu'on a à louer par Airbnb, que l'on observe une flambée des prix de l'immobilier qui empêche toute personne de la classe moyenne et autres de pouvoir accéder à l'immobilier dans Paris et y vivre. Je pense qu'il faut légiférer sur Airbnb et nous vous appelons sur le sujet. M. Girard avait écrit ce courrier pour appeler à ce que l'on puisse légiférer. Dans l'attente du travail législatif que nous attendons, et que nous regrettons être si longs, il faut agir. Ce sont nos arrondissements et nos habitants qui sont les plus touchés.

Non, il n'y a pas beaucoup de transferts de logements en local commercial car il y a tout simplement peu de créations de surface. Avec le projet Morland que nous évoquerons tout à l'heure, il y aura une énorme quantité de surface qui va arriver sur le « marché » et donc la possibilité de voir encore plus de logements dans l'Île-Saint-Louis et encore plus dans le Marais, qui puissent disparaître pour devenir de la location saisonnière. Je suis d'accord que cela ne résout pas le problème intégralement. Il y a malheureusement plus de contrevenants que de personnes qui se mettent dans la loi et dans le cadre pour gérer leurs locations touristiques. Il faut donc augmenter les contrôles et les visites, et c'est ce qu'a fait lan BROSSAT, et il faut surtout nous aider à ce que, en terme de législation, Airbnb et les autres plateformes soient obligées de nous indiquer le nombre de nuitées louées à l'année. Nous le demandons et ne l'avons toujours pas. La seule chose qui a pu être mise en place au niveau de la Ville de Paris est le numéro d'enregistrement. Avec ses moyens, la Ville travaille et lutte contre l'augmentation de ces locations saisonnières.

Je suis par ailleurs malheureuse que vous ne votiez pas cette délibération puisque vous aviez, en votre temps, voté la même délibération à l'échelle de l'arrondissement. Je trouve dommage que vous ne poursuiviez pas sur votre si belle lancée.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je me félicite de voir qu'on soit tous dans la même idée de lutter contre le fléau des locations touristiques, même si nous n'avons pas forcément la même idée des moyens. Les dispositifs législatifs seront effectivement de très bonne nature pour nous aider à prendre des mesures pour limiter ce phénomène.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Vous avez raison. J'ai voté cette délibération et c'est parce que j'ai mené un travail précis d'auditions et que j'ai rencontré un grand nombre d'acteurs sur cette problématique que j'ai changé d'avis. Quand on est homme politique, ce n'est pas une honte de changer d'avis quand on a justement davantage creusé un sujet. Je pense aujourd'hui très sincèrement que, s'il faut lutter contre les locations touristiques, cette disposition n'est pas efficace. Je me suis engagé plusieurs fois, avec notamment une tribune dans le Figaro, sur le fait de vouloir absolument réguler de manière beaucoup plus efficace les locations touristiques. Nous partageons le même objectif. Ce sont sur les moyens que nous avons un désaccord.

Vous avez parlé du numéro d'enregistrement et du temps nécessaire pour légiférer sur ces sujets. Je vais vous rappeler, Mme de CHAMBRUN, qu'il existe pourtant une législation récente et des améliorations apportées par la majorité précédente. Le numéro d'enregistrement en fait partie. Sa mise en place était une initiative de la Ville de Paris mais elle a pu le faire parce que cela a été écrit dans la loi. Paris l'avait demandé, comme d'autres villes, et le législateur a travaillé.

Enfin, pour vous rassurer, je travaille avec mes collègues Sylvain MAILLARD et Élise

FAJGELES, députés du Centre de Paris, sur le projet de loi logement et à ce qu'il y ait de nouvelles évolutions législatives pour aider les villes de France à lutter contre ce phénomène, avec néanmoins une régulation la plus juste et la plus efficace possible.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci de travailler sur un dispositif législatif. Je ne suis toutefois pas sûr que réduire le nombre de nuitées sera suffisant.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Juste pour rebondir sur le fait que vous pensiez que cette mesure n'est pas efficace, je ne pense qu'on puisse vous laisser dire ça. Qu'elle ne soit pas la meilleure mesure, j'en conviens, mais aujourd'hui les personnes qui veulent se mettre dans le cadre de la loi pour pratiquer leur location Airbnb décident finalement de ne pas réaliser leur activité de cette manière quand elles voient le coût d'un transfert, et vont finalement décider de louer à des habitants.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

On parle des résidences secondaires.

**Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Pas uniquement.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Si.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il y a un problème de clarification de l'objet de la discussion.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

La question est la même. Lorsque l'on veut se mettre dans le cadre de la loi, certaines personnes ne veulent pas louer sur de la location touristique de cette façon pour pouvoir respecter la loi. D'autres ne respectent pas la loi. Ça ne change pas le problème.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Je veux juste rappeler que la compensation ne concerne que les résidences secondaires. On n'a pas besoin, et heureusement, de compenser pour une résidence principale, puisque la personne habite normalement dans cette résidence. À cause de cette différence entre résidence principale et résidence secondaire, beaucoup de Parisiens utilisent leur résidence principale pour la louer sur Airbnb et vont habiter dans leur résidence secondaire ailleurs. Ça ne règle donc pas le problème de fond.

J'avais également une question précise, et je ne sais pas si vous avez la réponse M. le Maire, sur le nombre de compensations qui ont été faites à Paris depuis sa mise en place.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est mis en place depuis suffisamment peu de temps pour que l'on puisse juger de l'efficacité du dispositif. Je n'ai pas la réponse précise mais on vous la communiquera. Je m'y engage.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

Je suis assez en accord avec M. RUPIN sur le sujet. Il y a bien évidemment un constat partagé - et n'y voyez aucune conclusion politique M. Girard, c'est uniquement sur ce sujet - sur le fait que les locations saisonnières touristiques sont un vrai fléau, qui est une

des causes de la chute démographique de cet arrondissement depuis près de vingt ans, de la gentrification de nos quartiers et responsable d'un vrai problème de lien social dans les immeubles. Les locations saisonnières y sont en effet insupportables pour les gens qui y habitent en permanence sur des problématiques de bruit et de vivre-ensemble. On est assez d'accord, il y a un vrai sujet et les élus du centre de Paris se sentent concernés.

Il y a également un problème philosophique et les services juridiques de la Ville de Paris seraient avisés de vérifier que tout cela est bien valable du point de vue du droit. Il y a un problème d'inégalité entre les citoyens par rapport à cette proposition de règlement. Je pense par ailleurs que trop de règlement tue le règlement. Enfin, jusqu'à preuve du contraire, et comme sur le Budget Participatif, sur ce sujet aussi le plaisir est dans l'attente. Il y a eu quelques opérations coup de poing de la Ville de Paris que l'on peut saluer mais dans les faits rien n'a changé. Il faut être honnête, c'est très compliqué. Je pense effectivement que cela ne passera que par une évolution législative et qu'il faut une égalité entre résidence principale et résidence secondaire. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Le groupe UDI-MODEM a toujours associé ses efforts pour lutter contre ce fléau, terme que j'ai d'ailleurs souvent utilisé ici. Nous voterons donc pour cette délibération, dans la continuité, mais tout en soulevant également que nous arrivons au bout d'un système. Il faudrait en effet probablement que l'on aille vers un aspect beaucoup plus direct et coercitif. Cela n'empêche pas de continuer de renforcer les contrôles tels qu'ils ont commencé à être faits.

Par ailleurs, le chiffre que vous cherchez est 125 transformations. Je salue tout le travail du groupe UDI-MODEM du Conseil de Paris.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous sommes donc d'accord que cette mesure devra être secondée par un effort législatif, pour lequel nous comptons sur Pacôme RUPIN.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Vous m'avez perturbée avec votre histoire de résidence secondaire et résidence principale et le sujet est quand même extrêmement important. Si aujourd'hui un propriétaire souhaite louer plus de 120 jours sur Airbnb ou autre plateforme son logement en location saisonnière il doit le transformer en local commercial. C'est de ça que traite la délibération.

Aujourd'hui, toute personne qui voudrait louer plus de 120 jours un logement qui lui appartient pour de la location saisonnière est obligée de se mettre dans le cadre de la loi. Ce dernier est compliqué puisqu'il n'y a pas forcément les surfaces à côté pour faire la compensation, et cela coûte cher. C'est donc déjà un dispositif prohibitif qui dissuade les personnes de louer plus de 120 jours et les incite à louer pour de la location pérenne. C'est l'idée portée par cette délibération.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

Il y a un schéma très clair sur le site de la Ville de Paris qui montre bien la différence entre résidence principale et hors résidence principale. On voit sur ce schéma que, dans la résidence principale, on est sur l'histoire de louer moins de 4 mois par an. Hors résidence principale, c'est dès le premier jour. On ne peut donc pas aller jusqu'à 120 jours pour les résidences secondaires.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

On va arrêter là le débat. C'est un sujet que nous avons abordé dans pratiquement tous les conseils. Nous poursuivrons ce débat sous tout un tas de formes, en conseil et en dehors. Nous avons entendu les positions des uns et des autres, je vous propose de maintenant passer au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité. Trois élus s'abstiennent.*

**2017DLH409 (Direction du Logement et de l'Habitat)**

**Réalisation 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) d'un programme de 28 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 24 logements PLS par I3F**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Il s'agit d'un projet phare de notre mandature, à savoir la transformation du 17 boulevard Morland pour un programme de logements sociaux dans ce bâtiment. 80 logements sociaux vont ainsi être réalisés, répartis en 28 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 24 logements PLS, du T1 au T5.

Je voulais me féliciter du fait que nous avons un équilibre en termes de catégories de logements. Je rappelle que le PLA-I s'adresse aux familles les plus modestes et le PLS pour des familles de la classe moyenne. Je voulais également me féliciter que tous les grands appartements, les T5, seront dans la catégorie PLS. Nous avons en effet dans le 4<sup>e</sup> arrondissement un besoin pour pouvoir loger nos familles de classe moyenne. Ce sont de très beaux appartement d'environ 100m<sup>2</sup> qui nous permettrons, je l'espère, de loger des familles avec de très jeunes enfants. Cela fait partie de nos objectifs. Je vous invite donc à voter cette délibération.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Contrairement à l'habitude qui nous faisait nous abstenir, nous allons voter pour cette délibération. C'était pour moi un très bon souvenir d'avoir participé au jury qui avait fait gagner ce projet qui va transformer l'arrondissement.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

J'y suis très sensible et cela me fait très plaisir. Vous n'avez en effet pas souvent voté ce genre de délibération. Je vous remercie.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

J'aurai des questions sur le prix de revient au mètre carré de cette opération. Autant je suis persuadée de l'utilité de continuer à essayer d'avoir de la mixité sociale dans cet arrondissement, autant le prix que l'on met dans les rénovations me paraît extrêmement élevé. Je me suis renseignée auprès de professionnels et j'aurais voulu avoir ici des explications sur ce prix qui est le plus haut possible de la fourchette. Je suis pour essayer de garder, avec ces logements sociaux, de la mixité sociale dans l'arrondissement. Et tant qu'élue je pense que nous avons aussi une responsabilité très importante par rapport aux deniers publics. Je voulais avoir des explications sur le prix de 7.098 euros/m<sup>2</sup> de coût de revient, avec un foncier pourtant assez bas. Le coût des travaux me paraît très élevé.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Quand on connaît les équilibres qui permettent de construire du logement social, et en particulier à Paris, on sait qu'on n'a pas vraiment de gras et qu'on ne peut pas se permettre de faire du luxe. On fait ce qu'il doit être fait. En termes de remise à niveau, il faut rappeler qu'il s'agissait de locaux de bureaux et il a donc fallu revoir l'intégralité de la configuration des espaces. Cela coûte très cher. Nous en sommes plus contraints dans la

réalisation de ces nouveaux programmes à des réglementations de sécurité incendie, de handicap, de démarche environnementale - et je m'en félicite - qui rendent extrêmement coûteuse la réhabilitation de ces logements. S'il était possible pour un bailleur social de faire moins cher, je pense qu'il le ferait avec beaucoup de plaisir, tout en étant en capacité de fournir de beaux logements sociaux qui doivent répondre à toutes les normes.

**Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement**

M. le Maire, De quelle délibération parle-t-on ?

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Justement, je me le demande. Je ne sais pas où vous avez trouvé ce revenu. Je lis pour ma part 4.299 euros/m<sup>2</sup> de surface utile, et c'est sans prendre en compte le revenu qu'a dégagé pour la Ville de Paris cette opération de cession du bâtiment de Morland.

Nous sommes sur la délibération portée par Marianne DE CHAMBRUN, qui est bien la DLH409. J'ai changé l'ordre d'examen pour d'abord donner la parole aux autres membres. Je comprends d'où vient votre confusion. Sur cette délibération, nous sommes donc bien sur un prix de revient différent de celui que vous avez cité.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je rappelle que cette opération est menée dans un bâtiment dans un état catastrophique et qui avait été élu en 2004 le pire bâtiment administratif de la Ville de Paris au niveau de son gaspillage énergétique. Il me semble qu'il y a également de l'amiante et un chantier de désamiantage coûte une petite fortune. Nous ne sommes donc pas sur des travaux de luxe mais à essayer de boucher des trous.

Je n'étais pas tout à fait pour ce projet mais je ne peux pas non plus laisser dire qu'il est beaucoup trop cher. Je vais voter pour ce projet car il s'agit de logements, et en plus de logements sociaux dans la partie de l'arrondissement où l'on fait déjà du logement social. On fait quelques autres touches dans l'arrondissement mais, pour moi, quand on veut faire de la mixité sociale on ne procède pas par immeuble mais par appartement. On organise la mixité sociale dans un même immeuble, et sans forcément reléguer au dernier étage les personnes qui n'ont pas les moyens. Ce n'est donc pas encore tout à fait ça mais ce projet est déjà une bonne chose. C'est déjà le quartier qui a le plus d'enfants et, malheureusement, qui n'a pas du tout d'école. Peut-être que les choses vont s'arranger avec cette arrivée de familles.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je me félicite en tout cas qu'on ait déjà divisé par deux en quelques minutes le coût de cette opération.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France**

À la différence de Mme FAUGERON, j'étais dès le départ pour ce projet, que j'avais d'ailleurs porté pendant la dernière campagne municipale. A l'époque je n'avais pas le sentiment que la majorité le soutenait mais je n'ai pu que me réjouir, après avoir été décrié sur le sujet, et notamment sur la question de l'amiante - pour votre information, il n'y en a que dans les parkings - je ne peux que me féliciter que ce projet avance. C'était quelque chose de très important pour l'équilibre de l'arrondissement. Je parlais à l'époque d'un triangle désertique concernant ce quartier de Paris et avais insisté sur l'urgence à mener une vraie réflexion urbaine. Ce projet y contribue. Je retrouve à 80% le projet que j'avais présenté aux électeurs du 4<sup>e</sup> arrondissement, je ne peux donc que le suivre. Je n'avais à l'époque pas les moyens de la Ville de Paris en termes humains mais avais évalué entre 4 et 5.000 euros le coût de rénovation pour faire du logement social. On est dans cette fourchette. Tout va bien.

Je le voterai aussi en raison de son équilibre en termes de programme de logements sociaux. Pour toutes ces raisons, je me réjouis de le voter.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je voterai également pour cette délibération. Je parlais de l'autre qui précédait dans l'ordre original du conseil d'arrondissement.

**Karen TAÏEB, Conseillère d'arrondissement - Conseillère de Paris**

Je tenais à rappeler que ce projet de logements est indissociable de Réinventer Paris. Ce bâtiment va revivre. Il y aura non seulement de la verdure mais également une crèche, un marché, un toit végétalisé et énormément d'autres choses au programme. Ces nouveaux logements s'inscrivent dans un cadre plus global et on hâte de voir revivre ce bâtiment.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Et une piscine, j'y tiens, qui sera accessible au public. C'était effectivement le plus gros projet de Réinventer Paris. Je me souviens, Vincent ROGER, que vous étiez effectivement très attaché à ce projet depuis très longtemps. Je me félicite aussi qu'il y ait du logement social dans toute sa diversité dans ce bâtiment.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*M. Girard quitte la séance.*

**2017DLH304**

**Réalisation 35 rue Rambuteau - 22 rue Geoffroy Langevin (4<sup>e</sup>) d'un programme de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par Élogie Siemp**

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Cette délibération concrétise - c'est le thème de la soirée - une opération de création de logements sociaux que notre Conseil d'arrondissement peut se targuer d'avoir initié. Vous vous souvenez peut-être que nous avons unanimement voté un vœu en juin 2015 qui portait sur l'étude de la Ville de Paris de la préemption d'un programme immobilier afin de protéger les locataires d'une vente à la découpe alors presque certaine.

Je tiens à féliciter le travail du cabinet du Maire, assis derrière nous, qui étudient chaque mois l'ensemble des ventes qui sont proposées. Ils avaient identifié et saisi cette vente, et avaient attiré notre attention. Grâce à cela, cette opération de vente entre un monopropriétaire et une société immobilière avait été signalée à la Ville qui avait alors pu préempter les lots d'habitation concernés par cette opération de vente. Je les en remercie donc et les félicite publiquement.

La mise en location de ces lots au bailleur social Élogie a permis de maintenir les locataires actuels en place et de conventionner chacun des logements pour qu'ils puissent devenir des logements sociaux soumis aux catégories de loyers réglementés. Par la transformation de baux actuels en baux sociaux, cette opération va permettre à la Ville de Paris et à la Mairie du 4<sup>e</sup> d'attribuer les logements qui vont se libérer dans le futur à des demandeurs de logements sociaux dans les règles de transparence et d'anonymisation des dossiers qui régissent notre commission d'attribution. Dès à présent, les travaux réalisés en sites semi-occupés permettront à terme de créer six logements pour lesquels les précédents locataires ont accepté un relogement définitif dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons donc six logements en plus pour une attribution par la commission de logement du 4<sup>e</sup>. C'est une bonne nouvelle.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

J'ai dit ce que j'avais à dire tout à l'heure puisque je m'étais trompé de délibération. Je continue à penser qu'il est très difficile de justifier de tels coûts et de tel usage des deniers publics. Je préfère donc m'abstenir de voter cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je précise que l'immeuble n'était pas du tout aux normes environnementales. C'était même une épave. La Ville a fait le choix, délibéré, de protéger les locataires en place d'une probable vente à la découpe en y mettant le prix et en conventionnant les logements. Je vais donner la parole à Corinne FAUGERON qui avait été à l'origine de ce vœu.

**Corinne FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je me réjouis en effet. J'avais rapporté en son temps le problème sur cet immeuble, alertée par des habitants. J'en avais parlé immédiatement à la Mairie et fait un vœu pour que l'on porte cette demande de préemption. Comme je l'ai dit précédemment, je suis aussi pour la répartition sur l'ensemble de l'arrondissement de la mixité sociale.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci Corinne FAUGERON, pour cette intervention et pour votre vœu à l'époque. Je propose qu'on passe au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité des voix. Quatre élus s'abstiennent.*

**COMMUNICATION****2017DEVE181 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)****Communication sans vote sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés****Corinne FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il y a aujourd'hui 122 jardins partagés dans Paris. 85 sont sur des terrains municipaux et les autres sur des terrains appartenant à des bailleurs sociaux. Ces jardins sont allés bien au-delà de la mission qui leur était confiée et sont vraiment des lieux de convivialité, de citoyenneté. Comme c'est un vrai succès, on a envie d'augmenter, d'élargir, d'amplifier ce mouvement, non seulement en conviant plus de personnes mais également en faisant en sorte que ces jardins soient plus ouverts. Toute personne qui crée aujourd'hui son jardin partagé signe la Charte Main Verte, qui l'oblige à ouvrir deux demi-journées par semaine dont une pendant le week-end.

Ce n'est pas vraiment un problème dans le 4<sup>e</sup>, dans la mesure où les jardins de l'arrondissement sont en libre accès pour tous. Ils ne sont pas enfermés et il n'y a pas forcément besoin de la présence d'un jardinier pour en profiter. On peut se réjouir de cette particularité. Les jardins partagés, non protégés, ne sont pas abîmés pour autant. Je tiens à dire que c'est là aussi une réussite.

Un vœu adopté l'an dernier au Conseil de Paris demandait à ce que les jardins partagés soient plus ouverts et plus accessibles à tous. Ce problème ne concerne donc pas tant le 4<sup>e</sup> mais cette communication est la même pour l'ensemble de Paris.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'en profite pour saluer le travail des jardiniers du 4<sup>e</sup> avec Francesca DANDOLO, qui sont très appréciés et qui sont d'ailleurs venus ici ou en CICA présenter un certain nombre de projets.

**2017DEVE182 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)****Communication sans vote sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité »****Corinne FAUGERON, Adjointe au Maire**

Cette communication correspond d'ailleurs au projet de Francesca DANDOLO des Chemins de la Nature dans le 4<sup>e</sup>, qui ont pour vocation de préserver la biodiversité dans l'arrondissement. Il s'agit de la suite d'un premier appel à projet lancé l'an dernier sur l'éducation et l'enseignement de la biodiversité. Beaucoup de gens ne savent finalement pas ce que c'est, or nous avons à Paris 637 espèces de plantes indigènes et 1.300 espèces animales. Ce second appel à projet concerne la protection et le développement de la biodiversité. L'appel à projet des jardins partagés s'était vu doté d'un budget de 15.000 euros, celui sur la protection de la biodiversité bénéficiera d'un budget de 20.000 euros. Ce sujet est très important. La biodiversité n'est pas uniquement la protection des petites plantes et des petites bêtes, mais également la préservation de l'être humain. J'espère que c'est ce que nous avons réussi à faire passer dans la première série dédiée à l'éducation et à l'enseignement.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Il n'y a pas de vote mais, s'il y en avait eu un, nous l'aurions voté avec un grand plaisir. Tout ce qui est fait pour augmenter la place de la nature dans le 4<sup>e</sup>, comme les jardins partagés qui rendent les habitants de Paris très heureux, sont des choses très positives, que nous soutenons.

**Communication relative au dispositif hivernal de distribution des repas en Mairie du 4<sup>e</sup>****Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Pour la seizième année consécutive, la salle Jean Mouly sera mobilisée en cas de déclenchement du Plan Hiver par la Préfecture de Paris. Le Plan Grand froid est un plan ministériel prévoyant des dispositions en cas d'hiver rigoureux. Depuis 2008 ce plan n'est plus déclenché au plan national mais à l'échelon départemental par la Préfecture. Il n'y a plus de seuil de déclenchement, l'appréciation de la conduite à tenir en cas de grand froid est laissée au Préfet en fonction du niveau de ressenti des températures. Ainsi une température relevée par Météo France à +4° peut, en raison de l'humidité ou du vent, être ressentie comme négative par les sans-abris ou les passants qui appellent le Samu Social et nécessiter dans ce cas l'ouverture du plan Grand Froid. Si les températures se durcissent, la salle Jean Mouly pourra accueillir jusqu'à 60 sans abris pour dîner au chaud et 25 sans-abris, dont 5 femmes, pour passer la nuit. Le coût de ce dispositif est assuré par l'État.

Sans attendre le déclenchement du Plan Hiver, qui n'a pas lieu tous les hivers, Christophe Girard avait choisi depuis 2015 de financer sur les Fonds du Maire un dispositif de service de repas chaud destiné aux personnes en situation de rue dans le quartier et dans le centre de Paris tous les soirs de la semaine. Cette distribution de repas s'étalonnera cette année sur une période plus importante que l'année dernière, du 11 décembre au 23 février, compte tenu des températures et de la grande fréquentation du dispositif l'année dernière. Ceci nous permettra d'offrir un dîner à près de 60 personnes du lundi au vendredi.

Cette année, nous avons particulièrement souhaité que le dispositif soit ouvert pendant les fêtes, à un moment où les journées sont les plus courtes et l'exclusion des gens de la rue durement ressentie. L'association La Chorba a été mandatée pour la confection des repas et l'organisation du dispositif confiée à l'association Emmaüs Solidarité, qui mobilisera tous les soirs un travailleur social. En effet, bien au-delà du repas chaud fourni, l'objectif

assumé de ce dispositif est de profiter de ce temps longs auprès des personnes précaires de notre arrondissement pour chercher des solutions durables de réinsertion et de sortie de rue. Nous accompagnons aussi ces habitants toute l'année par le biais de la coordination des maraudes mais ce temps particulier nous permet de créer des liens et de faire avancer les choses pour beaucoup de gens. Tous les ans nous avons ainsi réussi à loger des gens à la sortie de ce dispositif et à avoir des sorties de rue définitives. Nous aimerions beaucoup en avoir encore plus cette année.

J'encourage vivement les habitants et les élus à venir partager un moment de convivialité avec les gens que nous accueillons. Je suis sûre que, comme nous tous, vous en sortirez enrichis. Si vous souhaitez vous engager plus régulièrement et bénévolement dans ce dispositif, je vous invite à vous adresser au Pôle citoyen de la Mairie qui vous inscrira sur une ou plusieurs soirées en fonction de vos disponibilités.

Enfin, je voudrais remercier particulièrement les associations bénévoles du quartier : La Croix Rouge qui est là tous les soirs, et en particulier Cristina CASTIGLIONI et Paradis PHAN ; le Lion's Club qui nous accompagne comme toujours, Brigitte GOLDENBERG et Nicole BENNA, qui ont par exemple financé des lunettes pour certaines personnes l'année dernière, ainsi qu'Aziz DIOP et Julie ACQUAVIVA d'Emmaüs, Khater YENBOU de La Chorba et tous les habitants déjà inscrits en tant que bénévoles pour le service des repas, dont certains anciens élus comme Jean LHOPITAL qui a été extrêmement présent l'an dernier.

#### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je sais que ce dispositif Grand Froid est très important pour tous les habitants. Beaucoup d'entre vous ont participé depuis seize ans à ce dispositif qui avait été introduit par Dominique BERTINOTTI, ancienne maire de l'arrondissement. Comme l'a souligné Anne LEBRETON, il a depuis été amélioré par l'ouverture en dehors des températures négatives. On ne peut que s'en féliciter. On cherchera nous aussi à l'améliorer encore un peu. Quelques idées ont déjà été proposées. Je veux avant tout féliciter et remercier le travail des bénévoles. La semaine dernière, à la collecte alimentaire à laquelle avait aussi participé Anne LEBRETON, nous avons beaucoup de bénévoles aux côtés des services de la ville, que je remercie également. Merci à tous de cet engagement. C'est comme ça que l'on arrive à rendre les choses un petit peu moins dures quand il se met à neiger.

Je vais conclure avec quelques communications d'agenda. Ce ne sera pas exhaustif, vous pouvez retrouver la version écrite en sortie de cette salle. Je vais quand même signaler quelques grands rendez-vous.

- Vendredi 1<sup>er</sup> décembre, Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA. Conférence à 15h sur Paris sans SIDA à la Halles des Blancs Manteaux en présence de la Maire de Paris Anne HIDALGO et de la Conseillère de Paris Karen TAÏEB ;
- Samedi 2 décembre à 11h, une cérémonie en hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 se tiendra dans la Cour d'honneur de notre mairie. Cette cérémonie a lieu depuis des années mais, pour la première fois, se tiendra dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit des fusillés du Mont-Valérien, pour l'essentiel communistes, dont un habitait l'arrondissement, comme me l'a signalé Evelyne ZARKA ;
- Samedi 16 décembre à 16h nous aurons la joie d'accueillir un concert du Chœur d'enfant de l'Orchestre de Paris, sous la direction de Lionel SOW, en salle des fêtes de la mairie. C'est une très belle prestation que nous avons la chance d'avoir car nous avons accueilli en résidence Lionel SOW et l'Orchestre de Paris durant les travaux de la Philharmonie ;

- Du vendredi 15 au dimanche 17 décembre se tiendra le Marché de Noël du Lion's Club à la Halle des Blancs Manteaux.
- Enfin, le 18 janvier à 19h aura lieu la cérémonie des vœux aux habitants, en salle des fêtes. J'aurai le plaisir de vous y retrouver nombreux avec l'ensemble du Conseil municipal.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu en février 2018. Je conclus ce conseil et vous remercie.

*La séance est levée à 20h53.*

**Le secrétaire de séance**

**Boniface N'CHO**

Mis en forme : Index, Gauche

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Index, Centré,  
Bordure : Haut: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait), Bas: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait), Gauche: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait), Droite: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait)

Mis en forme : Accentuation forte,  
Police :Times New Roman, 12 pt